



PREFECTURE DES LANDES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES
Arrêté N°SV 86/09

**ARRETE FIXANT LA LISTE DEPARTEMENTALE DES VETERINAIRES SUSCEPTIBLES DE
PROCEDER A L'EVALUATION COMPORTEMENTALE D'UN CHIEN**

LE PREFET DES LANDES,

Vu la loi du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu la loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le code rural et notamment les articles L. 211-13-1, L. 211-14-1, L.221-14-2 et D. 211-3-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription, sur une liste départementale, des vétérinaires susceptibles de procéder à l'évaluation comportementale des chiens ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L. 211-14-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral N° SV 14/09 du 10 février 2009 fixant la liste départementale des vétérinaires susceptibles de procéder a l'évaluation comportementale d'un chien ;

Considérant que de nouvelles demandes d'inscription sur la liste départementale ont été déposées par certains vétérinaires auprès du directeur départemental des services vétérinaires des Landes, depuis l'établissement de la liste fixée par l'arrêté préfectoral précité ;

Considérant la nécessité d'actualiser la liste départementale des vétérinaires susceptibles de procéder à l'évaluation comportementale d'un chien compte tenu de ces nouvelles demandes ;

Sur proposition du directeur départemental des services vétérinaires des Landes ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1er : La liste départementale des vétérinaires susceptibles de procéder à l'évaluation comportementale d'un chien dans le département des Landes est annexée au présent arrêté.

Article 2 : L'évaluation comportementale (codifiée à l'article L211-14-1 du Code Rural) est effectuée par un vétérinaire choisi par le propriétaire du chien sur la liste départementale de résidence.

Article 3 : L'évaluation comportementale est désormais réalisable :

- à la demande du Maire pour tout chien qu'il désigne (art. L 211-14-1 du Code Rural). Les résultats de l'évaluation sont communiqués au Maire par le vétérinaire concerné. Les frais d'évaluation sont à la charge du propriétaire du chien ;

- dans un cadre obligatoire pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie (art. L 211-13-1 du Code Rural) ;

- dans un cadre obligatoire pour tout chien mordeur d'une personne, pendant le délai de la période de surveillance "rage" prévue par l'arrêté du 21 avril 1997 relatif à la mise sous surveillance des animaux mordeurs ou griffeurs (art. L. 211-14-2 du Code Rural).

Ainsi, toute morsure d'une personne par un chien est déclarée par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions, à la Mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Le résultat de l'évaluation comportementale devant être pratiquée sur le chien mordeur est communiqué par le vétérinaire concerné au Maire de la commune de résidence du propriétaire du chien.

A la suite de cette évaluation, le Maire peut imposer au propriétaire ou au détenteur du chien de suivre la formation et d'obtenir l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L. 211-13-1 du Code Rural.

Faute pour l'intéressé de s'être soumis à ces obligations, le Maire peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à la garde de celui-ci. Il peut, en cas de danger grave et immédiat et après avis d'un vétérinaire désigné par la direction départementale des services vétérinaires, faire procéder à son euthanasie.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°SV 14/09 du 10 février 2009, fixant la liste départementale des vétérinaires susceptibles de procéder à l'évaluation comportementale d'un chien, est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la Préfecture des Landes, le sous-préfet de Dax, le directeur départemental des services vétérinaires des Landes, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Mont-de-Marsan le

6 NOV. 2009

Le Préfet,
Eveude RICHARD



Annexe de l'arrêté préfectoral n°SV 86/09

Liste des vétérinaires praticiens susceptibles de procéder à l'évaluation comportementale d'un chien dans le département des Landes

Identité du vétérinaire praticien	Adresse professionnelle où peut avoir lieu l'évaluation comportementale des chiens	Numéro de téléphone
ARBOUILLE Sabine	204 BD de la République 40000 MONT DE MARSAN	05.58.06.47.00
	50 Avenue Camille Claudel 40280 ST PIERRE DU MONT	05.58.06.36.19
	33 bis Avenue Henri Farbos 40000 MONT DE MARSAN	05.58.05.95.26
BARBE Xavier	Ch. Saubade 64240 URT	05-59-56-26-27
BARTEL Gérard	5 Allée Claude Mora 40000 MONT DE MARSAN	05.58.7513.78
BARTEL Véronique	BP 45 129 rue du Fort 40310 GABARRET	05.58.44.30.53
BARTHELEMY Pierrick	14 boulevard Carnot 40100 DAX	05.58.74.38.66
BEELE Emmanuelle	59 rue d'Aspremont 40100 DAX	05.58.74.10.53
	1 Pont de Lamothe 40350 POUILLON	05.58.98.27.30
BEELE Xavier	59 rue d'Aspremont 40100 DAX	05.58.74.10.53
	1 Pont de Lamothe 40350 POUILLON	05.58.98.27.30
BESSEDE Nathalie	Clinique Vétérinaire RD936 64520 BARDOS	05.59.56.90.80
BONIFACIE-BARTHELEMY Anouck	Clinique Vétérinaire, rue des Lauriers 40230 ST VINCENT DE TYROSSE	05.58.77.33.02
BOURGOIN Thibaut	65 rue du Général de Gaulle 40400 TARTAS	05.58.73.49.41
BOURRUS Jean	22bis avenue Hésingues 40270 GRENADE SUR ADOUR	05.58.45.91.33
BRETON André	1 BD Jacques Duclos 40220 TARNOS	05.59.64.01.04
CARREAU Jacques	Maison Zuezko Etxea 64480 JATXOU	05.59.44.97.66
CAST Michel	65 Avenue Georges Clémenceau 40100 DAX	05.58.74.60.99
CASTAING-BOMBELLI Muriel	Clinique vétérinaire de la Faisanderie Rue du Broc 40090 SAINT AVIT	05.58.75.16.06

CASTETS Michel	52 Avenue de la Lande de Peydelden 40500 BAS MAUCO	05.58.76.06.86
DARRIEUMERLOU Jacques	3 rue de la Fontaine 64520 BIDACHE	05-59-56-00-34
DARRIGADE Marc	Clinique Vétérinaire Groupe Médical de Tourren, chemin de Matteu 40230 ST VINCENT DE TYROSSE	05-58-77-33-91
DEBES Christian	22bis avenue Hesingues 40270 GRENADE SUR ADOUR	05.58.45.91.33
DECHENNE Thomas	Route de Laharie Le Lanot 40110 ONESSE ET LAHARIE	05.58.07.33.82
DILLENSEGER Christophe	SCP DILLENSEGER GAUTIER 1796 Avenue Jean Barbé 40360 POMAREZ	05.58.89.30.53
DIRADOURIAN Christophe	274 Avenue Robert Labeyrie 40 465 PONTONX sur L'ADOUR	05.58.57.99.49
DONGUY Philippe	Clinique Vétérinaire St Bernard 175 route de Dax 40 380 MONTFORT EN CHALOSSE	05.58.98.60.51
DULAIT Guy	276 rue des Damiselles 40600 BISCARROSSE	05-58-78-01-48
DURAND Pierrick	22 avenue de Verdun 40130 CAPBRETON	05-58-72-20-44
DUROZIER Arlette	204 BD de la République 40000 MONT DE MARSAN	05.58.06.47.00
	50 Avenue Camille Claudel 40280 ST PIERRE DU MONT	05.58.06.36.19
	33 bis Avenue Henri Farbos 40000 MONT DE MARSAN	05.58.05.95.26
DUVAL Christian	Route de Pau 40 500 SAINT SEVER	05.58.76.38.48
ESTRUCH-DENEVE Anne	1857 avenue de la Résistance 40990 ST PAUL LES DAX	05 58 91 70 03
FIALAIRE Christian (diplôme de vétérinaire comportementaliste)	Clinique Vétérinaire Beau Rivage 10 avenue Beau Rivage 64200 BIARRITZ	05 59 23 28 17
FORCLOS Charles	120 avenue Charles Domerq 40700 HAGETMAU	05.58.79.55.55
FROGER Richard	Ch. Saubade 64240 URT	05-59-56-26-27
FUZIER Jean-Marc	19 bis avenue Al Cartero 64270 SALIES DE BERN	05-59-38-02-35 -
GADRET Anne-Marie	1857 avenue de la Résistance 40990 ST PAUL LES DAX 16 route de la sablière 40180 RIVIERE	05 58 91 70 03 05.58.97.52.00
	16 route de la Sablière 40180 RIVIERE	05.58.97.52.00
GADRET Patrick	1857 avenue de la Résistance 40990 ST PAUL LES DAX	05 58 91 70 03
GALLARDO RIO Anne-Marie	13 avenue de la Côte d'Argent 33470 LE TEICH	05.56.22.82.06
GARDET Jean Luc	276 Rue des Damiselles 40600 BISCARROSSE	05-58-78-01-48
ICEAGA Franck	16 route de la sablière 40180 RIVIERE	05.58.97.52.00

ICEAGA Sylvie	1857 avenue de la Résistance 40990 ST PAUL LES DAX	05 58 91 70 03
LABARRIERE Vincent	3 rue Magenta 40660 Moliets et Maâ	05-58-48-59-59
LACHAPELE-BRARD Dominique, Marie (diplôme de vétérinaire comportementaliste)	29-31 Place de la Mairie 64290 GAN	05.59.21.66.22
LAGOEYTE André	5 allée Claude Mora 40000 MONT DE MARSAN	05.58.7513.78
LECOURT Arnaud	D38 Route de Laharie Le Lanot 40110 ONESSE ET LAHARIE	05.58.07.33.82
LE MENN Carine	Cabinet vétérinaire 76 allée des Pins tranquilles 40150 HOSSEGOR	05.58.43.95.33
LEVIN Cyrille	2029 Avenue du Quartier neuf 40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX	05.59.56.55.70
LORNE Alain	16 Rue du 13 juin 40800 AIRE SUR ADOUR	05.58.71.60.81
MASSAL Nicolas (diplôme de vétérinaire comportementaliste)	344 BD de la Paix 64000 PAU	05 59 62 30 52
MAROT Pierre	204 BD de la République 40000 MONT DE MARSAN	05.58.06.47.00
	50 Avenue Camille Claudel 40280 ST PIERRE DU MONT	05.58.06.36.19
	33 bis Avenue Henri Farbos 40000 MONT DE MARSAN	05.58.05.95.26
MOREAU Benoît	12 place des Gascons 64000 BAYONNE	05 59 50 00 14
ORDUNA Laurent	Clinique Vétérinaires des Lacs 13 avenue de Lattre de Tassigny 40140 SOUSTONS	05-58-41-18-20
	Cabinet Vétérinaire 140 Place Cascaill 40550 LEON	05-58-49-21-48
PAPAILHAU Jean-Luc	Clinique Vétérinaire de Seignosse Résidence du Centre Avenue Charles de Gaulle 40510 SEIGNOSSE	05-58-72-62-72
RENOULT Edouard	15 avenue du béarn 40330 AMOU	05.58.89.02.37
RIX Gilles	34 B. bd J. Duclos 40220 TARNOS	05 59 64 04 63
ROSOUX Jean-Luc	15 rue Lacour 40230 ST VINCENT DE TYROSSE	05-58-77-16-38
ROUMAZEILLES Olivier	80 rue Alphonse Castaing 40120 ROQUEFORT	05-58-45-58-63
ROUSSET Joël	Clinique Vétérinaire du sanglier, 19bis avenue Al Cartero 64270 SALIES DE BEARN	05-59-38-02-35
SABATIER Pascal	57 avenue de l'Adour 32400 RISCLE	05.62.69.71.78
SAGOT-DUVAUROUX Olivier	1 impasse des 3 Pignes 40200 MIMIZAN	05.58.09.28.06
VAQUE Sylvain	22 avenue de Verdun 40130 CAPBRETON	05-58-72-20-44